

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

| | | |
|-------------|----|---|
| en exercice | 15 | L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire. |
| présents | 14 | |
| votants | 14 | |

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2022

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. GANDIN C. SEON J. VILLARD C. GREGOIRE B. GRANJON X. POINT L. VACHON T. BEYNEL M. GIANDOLINI D. CHIPIER L. POULAT JP. PADEL S. THELISSON G.

EXCUSÉ : M. BONNIER P.

Secrétaire élu pour la durée de la session : GRANJON X.

OBJET : AUTORISATION ENCAISSEMENT CHEQUE AFPC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'analyse des consommations d'électricité des vestiaires du stade du Flanchar, l'AFPC lui a fait parvenir un chèque de 1 224 € pour couvrir une partie des consommations de l'année 2021.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

AUTORISE le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 1 224 € au nom de la commune.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
X.GRANJON,

Le Maire,
P. CARTERON,




Transmis au représentant de l'Etat le 8 décembre 2022

Publié le 8 décembre 2022

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat